

## DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DES ANDELYS CANTON DE VAL DE REUIL **COMMUNE DE LERY**

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 19 juin 2023

## ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Autorisant des travaux d'ouverture d'une chambre télécom pour tirage fibre optique, par la Société SAS SMT 33 rue du 11 novembre avec interdiction de stationner et de circuler.

La Maire de la Commune de LERY,

## VU:

- Le Code de la Route et notamment l'article R411-25.
- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
- Le Code de la Voirie Routière.
- L'arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et ses textes d'application,
- La demande d'autorisation d'entreprendre des travaux du 13 juin 2023 déposée par la société SAS SMT.

CONSIDÉRANT la configuration des lieux,

## ARRÊTE

La Société SAS SMT, 10 route de la Framboisière 28250 SENONCHES, représentée par Article 1: Monsieur Laurent Tricard, est autorisée à effectuer des travaux d'ouverture d'une

> chambre Télécom sur chaussée pour tirage Fibre optique, 33 rue du 11 novembre, et empiétant sur la chaussée à partir du 27 juin 2023, pour une durée calendaire de 15

jours.

Le temps d'intervention est prévu pour ½ journée entre ces dates.

Article 2: Il sera interdit de stationner - véhicules légers et poids lourds – aux jour et lieu des

La signalisation nécessaire sera assurée, manuellement, par la Société SAS SMT. La Société SAS SMT mettra tout en œuvre pour assurer le passage des services de secours et de transport.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Communauté d'Agglomération Seine-Eure, Service Voirie,
- La Société SAS SMT.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PONT DE L'ARCHE,
- Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de VAL DE REUIL.

Fait à LERY, le 19/06/2023 Janick LÉGER,

